

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 27/1228 :

Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), PAPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

ABSENTS :

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Accuse de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1228-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/08/2023

Affaire n°27/1228 : Délégations du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT : Informations au Conseil Municipal.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision n°108/2023** du 16/03/2023 réceptionnée en Préfecture 16/03/2023 portant exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section CS n°807 d'une surface totale de 9697 m², non bâti, déclaré sans occupant, situé au lieu-dit la Vallée, moyennant 2 502 000 € (paiement comptant), en ce compris les honoraires de négociation soit de 150 000 € TTC à la charge du vendeur.

- **Décision n°109/2023** du 23/03/2023 réceptionnée en Préfecture 23/03/2023 portant exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section CZ n°1916 d'une surface totale de 279 m², bâti d'une maison à usage d'habitation édifiée sur rez-de-chaussée, d'un premier étage de l'opération NITIDA, déclaré à usage d'habitation sans occupant, situé rue Louis Dolphin Gastrin, moyennant 103 500 € (paiement comptant), une commission d'agence d'un montant de 10 352,88 € TTC à la charge du vendeur.

- **Décision n°110/2023** du 26/04/2023 réceptionnée en Préfecture le 27/04/2023 portant déconsignation de la somme due dans le cadre de l'exercice du droit de préemption du bien cadastré section HI n°278 d'une surface totale de 11160 m², bâti, déclaré à usage d'habitation et sans occupant, situé Route Hubert Delisle.

- **Décision n°111/2023** du 11/05/2023 réceptionnée en Préfecture 12/05/2023 portant exercice du droit de préemption urbain sur les biens cadastrés section DO n° 220 et à titre indivis (1/15^{ème}) de la parcelle cadastrée DO n°225 à usage d'espaces communs, d'une surface totale du bien de 562m² bâti (une maison plus de 20 ans à usage d'habitation et un garage) situé rue Jean Jaurès (97410), déclaré à usage d'habitation et occupé par les propriétaires (résidence principale), moyennant 540 000 € (paiement comptant), en ce compris les honoraires de négociation immobilière d'un montant de 20 000 € TTC à la charge du vendeur.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE


Michel FONTAINE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230626-27-1228-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023